

LA CONSTITUTION DE 1791



Les trois ordres forgeant ensemble la constitution de 1791, BNF

EXECUTIF

- Nomme et révoque les ministres.
- Commande les Armées.
- S'occupe de la sécurité intérieure du pays
- Peut exercer un droit de veto sur une loi votée par l'Assemblée pendant 4 ans.

LEGISLATIF

- 745 députés élus pour 2 ans.
- Rédigent et votent les lois.
- Vote le budget
- Votent la guerre sur proposition du roi.

JUDICIAIRE

Juges



Le Roi Louis XVI



L'Assemblée législative

Citoyens mâles actifs (système excluant les plus pauvres)